Securex Guichet d'Entreprises
T 078 05 90 18
starter@securex.be

www.securex.be

SRL Y SOLUTIONS
Rue Clémenceau 27/a
6044 CHARLEROI

Date: 06-02-2024

N/réf : 105309400118

Client
N° de TVA : BE 0754918633

INVITATION DE PAIEMENT (PAGE 1/1)

Description	Nombre	TVA	Prix	Solde (EUR)
Services légaux				
Modification d'un établissement personne morale	1,0		105,50	105,50
			SOUS-TOTAL	105,50
Services supplémentaires				
Modification société: rédaction procès-verbal + publication MB	1,0	21 %	435,00	435,00
Mesure de TVA à 21 %				91,35
			SOUS-TOTAL	526,35
			TOTAL	**631,85**

Vous avez opté pour le paiement via POM. Il vous suffit de payer le montant de 631,85 € en ligne via le lien figurant dans l'e-mail de votre invitation de paiement. Attention : le lien n'est valable que pendant 15 jours.

En exécution du Code de droit économique (Livre III - Titre 2 – articles III 15 jusqu'à III 73) portant création d'une banque-carrefour des entreprises, modernisation du registre de commerce, création de guichets d'entreprises agréés et portant diverses dispositions et de l'A.R. du 28 mai 2003 fixant le montant du droit d'inscription à la BCE en tant qu'entreprise commerciale ou artisanale modifié par l' arrêté royal du 22 décembre 2005 (M.B. 30 décembre 2005). ASBL Securex Guichet d'Entreprises - go-Start

Les données à caractère personnel qui sont transmises à l'asbl go-Start sont traitées conformément au règlement européen sur la protection des données (Règlement 2016/679 du 27 avril 2016), aux fins de l'exécution de notre mission, telle que définie dans le Code de Droit Economique (livre III – titre 2- articles III.15 jusque III.73) qui porte notamment création de la Banque Carrefour des Entreprises. Dans le cadre de cette mission légale, go-Start a.s.b.l. est tenue de transmettre certaines informations à des instances officielles telles que la Banque-carrefour des entreprises. Vous avez un droit d'accès et un droit de rectification de vos données, qui peut être exercé en prenant contact avec Securex – Data Protection Officer, Avenue de Tervueren 43 – 1040 Bruxelles, ou en envoyant un e-mail à privacy@securex.be.

RESPONSABILITES

Perte de document et exactitude des données
SECUREX GUICHET D'ENTREPRISES ne peut, en aucun cas, être tenue responsable de la perte ou de la destruction accidentelle des documents qui lui sont confiés. Sauf clause contraire, ceux-ci sont toujours supposés être des copies des originaux, lesquels sont conservés par le client. Le client est seul responsable de la prise des mesures nécessaires pour la conservation de ses données.

Le client est responsable de l'exactitude des données qui sont communiquées à SECUREX GUICHET D'ENTREPRISES.

SECUREX GUICHET D'ENTREPRISES décline toute responsabilité quant au dommage qui serait causé résultant d'une inexactitude ou du défaut de communication de toute information nécessaire ou utile à la réalisation de sa mission.

Non-exécution
En aucun cas, SECUREX GUICHET D'ENTREPRISES ne peut être tenue responsable de la non-exécution des obligations du client décrites dans la convention et/ou dans les conditions générales. Le client garantit SECUREX GUICHET D'ENTREPRISES de tout dommage dont celle-ci a dû répondre à l'égard d'autrui résultant d'un manquement contractuel du client.

En outre, SECUREX GUICHET D'ENTREPRISES ne peut être tenue responsable de la non-exécution ou de la mauvaise exécution par le client des recommandations de SECUREX GUICHET D'ENTREPRISES ou pour lesquelles SECUREX GUICHET D'ENTREPRISES aurait émis des réserves. SECUREX GUICHET D'ENTREPRISES décline également toute responsabilité quant aux conséquences de toute décision adoptée par le client sans l'en informer.

Sauf disposition contraire dans la convention, la mission de SECUREX GUICHET D'ENTREPRISES se limite à des tâches administratives, de gestion ou d'avis ; le client reste responsable du respect de ses obligations légales et contractuelles, tant à l'égard, notamment mais non exclusivement, de son personnel, fournisseurs et clients, que de l'ONSS (Office National belge de Sécurité Sociale), de l'administration fiscale et des autres tiers.

Non-exécution ou retard de SECUREX GUICHET D'ENTREPRISES
SECUREX GUICHET D'ENTREPRISES ne peut être tenue responsable des conséquences du défaut d'exécution ou du retard apporté dans l'exécution de ses obligations lorsque ce défaut d'exécution ou retard découle d'une modification de la mission, d'une demande de services supplémentaires, de circonstances en dehors de sa volonté, tels que notamment un cas de force majeure ou le fait du prince.

Concours de responsabilités
A moins qu'il ne s'agisse d'un sous-traitant de SECUREX GUICHET D'ENTREPRISES, comme visé à l'article 8 ci-après, SECUREX GUICHET D'ENTREPRISES ne pourra être tenue responsable des fautes commises par d'autres intervenants éventuels dans le cadre de la mission qui lui est confiée. En cas de dommage causé au client par le concours fautif de différents intervenants, dont SECUREX GUICHET D'ENTREPRISES, cette dernière sera tenue de réparer le dommage causé exclusivement par sa faute et à concurrence de sa part par rapport à celle des autres intervenants, sans responsabilité solidaire ou in solidum.

Limitations de responsabilités
En cas de dommage causé par la faute de SECUREX GUICHET D'ENTREPRISES, sa responsabilité est limitée au dommage direct et prévisible, à l'exclusion de tous dommages indirects, tels que notamment, perte d'une chance, perte de bénéfices, perte de clientèle, atteinte à la réputation, etc. A l'exception des dommages corporels, la responsabilité de SECUREX GUICHET D'ENTREPRISES est limitée à la somme (hors TVA) que le client a payée pour les services qui sont la cause du dommage.

Pour consulter l'intégralité de nos conditions générales, veuillez cliquer sur www.securex.be/conditions-gostart